



Non assistance ou mise en danger

Par **Meghane62200**, le **01/04/2018** à **17:35**

Bonjour,

Je viens vers vous car mon compagnon hésite à "poursuivre" la clinique dans laquelle j'ai accouché, pour mise en danger de la vie d'autrui ou non assistance à personne en danger. Je ne suis pas sûre que cela sera recevable ou même que cela serve à quelque chose.

J'ai accouché le 12.03 en fin de journée j'ai donné la tétée d'accueil et j'ai décidé d'allaiter . Je lui ai redonné le sein dans la soirée.

Le 13.03 il n'a pas tété une seule fois, il pleurait toute la journée, les infirmières nous ont dit que l'allaitement prend du temps qu'il faut "forcer" bébé à le mettre au sein que ça viendra .

Le 14.03 il a pris le sein 2 fois mais est-ce qu'il tété vraiment aucune idée . Nous avons demandé un biberon on nous l'a refusé car il faut le mettre au sein à chaque fois et si il a faim il mangera .

Verdict pédiatre appelé en urgence à 23h . Et bébé parti en SMUR à l'hôpital en service Neonat. Verdict bébé est arrivée en déshydratation sévère .

Nous avons eu la peur de notre vie, maintenant la colère nous envahit car cela aurait pu être très grave .

Pensez-vous que nous avons des recours ? Même si cela peut servir pour d'autres parents .

Merci de m'avoir lu et de vos futures réponses.

Cordialement

Par **jodelariege**, le **01/04/2018** à **18:41**

bonjour ;je ne sais pas ce qu'il faut faire au niveau légal...par contre j'ai allaité mes 3 enfants et le 1° avait du mal à téter.. il fallait le réveiller .. alors les infirmières ou puéricultrices venaient régulièrement pour le mettre au sein car ce n'est pas si évident que cela ..les infirmières ont vraiment fait des efforts pour que l'allaitement démarrent bien puisque c'était mon souhait... nous ne sommes pas des chattes ou des chiennes qui se couchent et attendent que leurs petits viennent à la mamelle ... des fois il faut stimuler l'enfant ,j'ai même vu une infirmière donner une petite fessée à mon aîné pour le réveiller et m'aider à le mettre au sein.....ensuite il a tété 9 mois...je pense que vous n'avez pas été assez accompagnée à la clinique et votre enfant aurait dû être pesé tous les jours voire après chaque tétée pour vérifier la quantité de lait bue ; c'est plus facile évidemment au biberon... avant d'envisager une action en justice il serait peut être judicieux de prendre rendez vous avec la direction de la clinique et parler franchement mais aimablement de ce souci ,cela peut aider à l'amélioration de la prise en charge de la mère et de l'enfant quoiqu'il en soit félicitations pour votre enfant et votre envie d'allaiter c'est un grand plaisir et aussi bien pratique...

Par **jos38**, le **02/04/2018** à **09:45**

bonjour. comme dit ci-dessus, il est étonnant que l'enfant n'ait pas été pesé avant et après la tétée, c'est le seul moyen de savoir s'il a pris ou pas. et comme il est normal que le bébé perde du poids avant de rattraper celui de naissance, il est logique que les infirmières ne se soient pas inquiétées

Par **jodelariege**, le **02/04/2018** à **10:26**

bonjour le devoir des infirmières était d'aider la jeune mère à allaiter en venant toutes les 3 heures à son chevet et en stimulant l'enfant ,en vérifiant qu'il prenait bien le sein ,en le pesant avant et après la tétée...en n'abandonnant pas une jeune accouchée face à un nourrisson ,en vérifiant que la jeune mère s'y prenait bien...en se rendant compte que l'enfant se déshydratait .. je pense que ce genre de chose doit se voir vu le nombre de bébés que doivent côtoyer les infirmières ; il y a peut être des débutantes mais aussi des infirmières aguerries qui connaissent les signes de souffrance de l'enfantil y a quand même eu négligence qui a causé l'hospitalisation de ce bébé entre le 13 mars au matin et le 14 mars à 23 h il a tétait 2 fois...au lieu de 10 fois minimum les infirmières auraient dû se rendre compte que quelque chose n'allait pas..le bébé devait maigrir plus que la moyenne,elles auraient dû vérifier que l'allaitement se passait bien sinon il fallait passer au biberon d'urgence..l'allaitement c'est super ... quand ça fonctionne bien ; la vie d'un bébé ne doit pas être en jeu..

Par **jos38**, le **02/04/2018** à **12:35**

tout à fait d'accord. pour mes 2 enfants que j'ai allaités, les infirmières me posaient juste la question "il a tété?" mais elles les pesaient. j'ai gardé un bébé dont la fente palatine n'a été découverte par le service médical qu'à la sortie de clinique!!ça l'empêchait de téter convenablement, il avalait de travers mais personne ne s'inquiétait..la question de megianne portait sur un éventuel recours..je laisse les juristes répondre

Par **jodelariege**, le **02/04/2018** à **12:37**

idem...

Par **jodelariege**, le **02/04/2018** à **13:43**

peut être une piste....je commencerais par rencontrer la direction pour signaler l'incident afin qu'il y ait plus de vigilance par la suite ... mais qu'en pense megane?